

La Commission Canivet ouvre le chantier de la réforme de la loi Galland

Le rapport remis par Monsieur Canivet au Ministre des Finances apporte une contribution majeure pour sortir des querelles industrie-commerce. **Il établit un diagnostic définitif et impressionnant de précision sur les carences du système actuel de fixation des prix en France.**

En prenant de la hauteur par rapport aux conflits d'intérêts qui opposent les professionnels, il rappelle l'objectif premier du droit, qui est de servir l'intérêt général, et celui d'une politique de concurrence qui doit être profitable aux consommateurs. Ce faisant, il appelle à une refonte complète et désormais incontournable de la loi.

I. La Commission Canivet fait un constat implacable des dysfonctionnements du système actuel de concurrence

1/ Après deux années de polémique sur les marges arrière et le niveau des prix, les experts réunis par Monsieur Canivet dressent un bilan, sans concession, des effets pervers de la loi Galland. Ils confortent ainsi l'analyse critique maintes fois développée par les centres E.Leclerc.

Le rapport refuse de donner un quelconque crédit aux thèses attribuant, tantôt aux industriels, tantôt aux seuls distributeurs, l'origine de comportements inflationnistes. C'est le système même, en ce qu'il limite la concurrence entre acteurs économiques, qui est mis en cause.

2/ La Commission réfute par avance les arguments de tous ceux qui proposent des demi-réformes tant par voie réglementaire que conventionnelle, et appelle à une réforme en profondeur de la politique de concurrence.

Pour les experts de la Commission, aucun argument économique ou juridique ne saurait s'opposer à la liberté de fixation des prix des distributeurs, et encore moins à la libre concurrence entre enseignes. La Commission rejette toutes les propositions intermédiaires et les demi-mesures (marges minimales, coefficients multiplicateurs, plafonnement de la coopération commerciale, etc...). Le nouveau projet législatif devra donc être euro-compatible et répondre aux exigences d'un droit de la concurrence dont la finalité première est de profiter aux consommateurs.

3/ Les centres E.Leclerc sont favorablement impressionnés par la pertinence des analyses présentées par les experts. Vu la qualité des membres composant cette Commission et la force de la démonstration, les centres E.Leclerc ne doutent pas que **ce rapport puisse constituer l'acte fondateur** d'une nouvelle politique de concurrence.

II - La balle est maintenant dans le camp des pouvoirs publics

Les centres E.Leclerc font confiance au Ministre des Finances pour tirer les conclusions pratiques d'un travail qu'il avait lui-même commandité. Ils accueillent favorablement l'annonce du dépôt d'un pré-projet de loi dès novembre.

- 1/ Les centres E.Leclerc adhèrent à l'idée que, parallèlement au retour à la concurrence, il faille construire un dispositif limitant les effets d'une guerre des prix sur les secteurs les plus vulnérables de l'économie (certaines productions agricoles, les PME). Mais alors que les perspectives d'augmentation du pouvoir d'achat effectif restent faibles pour 2005 (plus 0,66 % selon l'indicateur E.Leclerc/BIPE), l'urgence, sur le front de la consommation, est bien d'accélérer la réforme et de l'accompagner par des mesures immédiates.
- 2/ Les accords Sarkozy du 17 juin ont fait baisser les prix d'environ 2 % dans les supermarchés français. C'est la première fois depuis 20 ans qu'une « rentrée économique » s'effectue sous le signe de la baisse. Dans les centres E.Leclerc, les prix de 14 500 articles ont baissé, dont 5 000 de 3,6 % en moyenne.

Ces baisses ont fait naître une énorme attente auprès des consommateurs qui se sont sentis « floués » depuis plusieurs années par l'inflation spectaculaire sur le prix de certaines grandes marques de consommation courante. Vu les trains de hausses proposées par les industriels pour 2005, le risque est grand de voir annihiler très rapidement cet effort. Il faut donc très vite lancer la réforme. Il serait inconcevable que les distributeurs aient à remonter leurs prix dans l'intervalle. La frustration des consommateurs serait immense.

- 3/ Pour les centres E.Leclerc, le retour à la liberté des prix permettrait une baisse supplémentaire moyenne de 3 à 5 % sur les grandes marques. Voilà qui pourrait constituer, pour le gouvernement, la manifestation la plus concrète du programme « de la lutte contre la vie chère » annoncé par le Premier Ministre, Jean-Pierre Raffarin.

Edouard et Michel-Edouard Leclerc